

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2024

Référence
D14112024_001

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	28

Date de la convocation
07/11/2024

Date d'affichage
07/11/2024

Objet de la délibération
<b>Vente d'une partie de la parcelle AX 309 (Bois d'Etienne) -Roumazières-Loubert</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 14/11/2029

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 14 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. FAUBERT Christian, M. BOINEAU Didier à M. MARSAC Jacques, Mme LALIEVE Sandrine à M. LEONARD Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine  
Excusé(s) : M. LABARUSSIAS Matthieu

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEONARD Jean-Pierre

Madame la maire informe l'assemblée que LOGELIA et l'ODHAC87 ont confié aux Maisons Charentaises le projet de construction de 20 pavillons situé à Roumazières-Loubert sur une partie de la parcelle AX 309.  
Les Maisons Charentaises ont contacté la mairie pour acquérir une partie de la parcelle AX309 d'une surface d'environ 5 210m<sup>2</sup> au prix de 6€HT le m<sup>2</sup> soit un prix de 31 260€ HT.

Le géomètre a réalisé le bornage le 13 novembre et ainsi procéder à la division de la parcelle avec sa surface exacte.

L'entreprise a besoin d'un engagement du conseil municipal sur la vente de ce terrain pour pouvoir démarrer le projet.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** de vendre au profit de la SARL Maisons Charentaises une partie de la parcelle AX 309 pour une superficie d'environ 5 210m<sup>2</sup> au prix de 6€HT le m<sup>2</sup>.
- **AUTORISE** la maire à signer l'acte de vente qui sera passé en l'étude de maître LALIEVE et tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2024

Référence
D14112024_002

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	28

Date de la convocation
07/11/2024

Date d'affichage
07/11/2024

Objet de la délibération
<b>Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Trot en Charente</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 15/11/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 14 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. FAUBERT Christian, M. BOINEAU Didier à M. MARSAC Jacques, Mme LALIEVE Sandrine à M. LEONARD Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine  
Excusé(s) : M. LABARUSSIAS Matthieu

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEONARD Jean-Pierre

Madame la maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 14 octobre 2024, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 110,00€ à l'association Trot en Charente pour rembourser l'achat de fournitures pour la manifestation « Color run » qui a eu lieu le 20 octobre dernier.

Une facture complémentaire d'un montant de 1 864,00€ (tee-shirts et lunettes) n'a pas été prise en compte. Aussi madame la maire propose l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 1 864,00€.

Elle rappelle que les fonds collectés par l'association seront reversés à la ligue contre le cancer.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle complémentaire d'un montant de 1 864,00€ à l'association Trot en Charente.

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT

